



20 October 2024.

COMMUNIQUE DE PRESS

15e Réunion du Comité de Contrôle des Navires par l'État du Port (CCNEP15) et 3e Réunion du Bureau du MoU d'Abuja.

Du 6 au 10 octobre 2025, le Mémorandum d'Entente sur le Contrôle des Navires par l'Etat du Port dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (MoU d'Abuja), a organisé sa 15^e Réunion du Comité de Contrôle des Navires par l'État du Port (CCNEP15) et sa 3^e Réunion du Bureau à Conakry, en République de Guinée.

Ces réunions, qui ont duré une semaine, ont réuni en format hybride, à la fois en présentiel et en ligne, des délégués représentant 17 États membres, 10 organisations observatrices ainsi que plusieurs partenaires internationaux. L'objectif principal de ces assises était d'évaluer les avancées réalisées dans la mise en œuvre du Contrôle par l'Etat du port, d'examiner les enjeux maritimes actuels, de favoriser le partage d'expertise en vue de renforcer la coopération régionale, et d'adopter des orientations stratégiques visant à améliorer la sécurité maritime, la protection de l'environnement marin ainsi que la conformité des navires aux instruments pertinents de l'Organisation maritime internationale et de l'Organisation internationale du travail dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Les travaux ont été officiellement lancés par le ministre des Transports de la République de Guinée, **M. Ousmane Gaoual Diallo**. Des discours d'ouverture et des messages de soutien ont également été prononcés par plusieurs personnalités, dont **Mme Fofana, représentant M. Ebrima Sillah**, Président du MoU d'Abuja et ministre des Transports et des Infrastructures de la Gambie, le **Capitaine Sunday M. Umoren**, Secrétaire général du MoU d'Abuja, le **Dr Paul Adalikwu**, Secrétaire général de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), ainsi que d'autres observateurs.

Les grands points et décisions clés

L'un des moments majeurs de la réunion a été l'adhésion officielle de la République Islamique de Mauritanie au Mémorandum d'Abuja, à la suite de la signature de sa Lettre d'Accession. Cette adhésion porte désormais à 21 le nombre total d'États membres à part entière.





Au cours de ses délibérations, le Comité a également :

- Apporté son soutien et recommandé le renouvellement du mandat du **Capitaine Sunday Umoren** pour un second mandat de quatre ans au poste de Secrétaire général du MoU d'Abuja ;
- Décidé de prolonger jusqu'en 2029 le mandat des membres actuels du Groupe de Travail Intersession de Gestion sur les normes d'inspection (GTIG),
- Approuvé les thèmes des campagnes d'inspection ciblées (CIC) pour les années 2025 et 2026, portant respectivement sur la gestion des eaux de ballast et l'arrimage des cargaisons ;
- Saluer les avancées relatives à l'élaboration du Code de voyages sur l'littorale et aussi remercier la Mauritanie pour avoir proposé prendre en charge les frais de traduction en français du document, en vue d'un examen par l'ensemble des États membres ;
- Réaffirmé son engagement en faveur du renforcement des capacités, notamment par la formation continue, le mentorat et la coopération régionale entre les Officiers chargés de Contrôle par l'État du Port (OCNEP).

Enfin, le Comité a exprimé sa reconnaissance envers le Secrétariat pour les partenariats actifs menés avec l'Organisation Maritime Internationale (OMI), l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (EMSA), ainsi que d'autres mémorandums d'entente régionaux, qui contribuent significativement au développement des compétences techniques et à la promotion d'un secteur maritime durable dans la région.

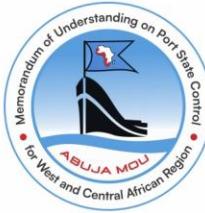
3^e Réunion du Bureau

La 3^e Réunion du Bureau du MoU d'Abuja s'est tenue sous la présidence de Monsieur **Adegboyega Oyetola**, ministre de la Marine et de l'Économie Bleue de la République Fédérale du Nigéria, en sa qualité de Vice-Président du Bureau.

Le Bureau, composé des ministres responsables du transport maritime de l'Angola, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie et du Nigéria, agit en tant qu'organe exécutif du MoU d'Abuja. Il a pour mandat de définir les grandes orientations et d'assurer la supervision des activités du Secrétariat entre les conférences ministérielles

En reconnaissance du leadership visionnaire du Capitaine Sunday M. Umoren et de son engagement en faveur du développement stratégique du MoU, le Bureau a approuvé sa reconduction pour un **second mandat de quatre ans (2025–2029)** au poste de Secrétaire général.





Les États membres ont salué les efforts du Capitaine Umore, soulignant son rôle dans le renforcement des capacités, la promotion de l'innovation, et le développement de partenariats internationaux solides au service du mandat du MoU d'Abuja.

Les délégués ont renouvelé leur engagement en faveur d'un Contrôle par l'État du Port plus performant, d'une amélioration continue des normes d'inspection, et d'un renforcement des liens avec les acteurs du secteur maritime mondial.

Le Comité a confirmé la tenue des prochaines réunions comme suit :

- **16^e Réunion du Comité du Contrôle des Navires par l'État du Port (CCNEP16) et 6^e Conférence ministérielle – Gabon, septembre 2026**
- **17^e Réunion du Comité du Contrôle par l'État du Port (CCNEP17) et 4^e Réunion du Bureau – Libéria, septembre 2027**

À l'issue des travaux, les États membres ont réaffirmé leur engagement à intensifier la coopération régionale, à garantir l'application rigoureuse des normes maritimes internationales, et à œuvrer pour la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement marin dans les eaux côtières africaines.

Le Secrétariat a adressé ses sincères remerciements au ministère des Transports de la République de Guinée ainsi qu'à l'Agence de Navigation Maritime (ANAM) pour avoir organisé avec succès les travaux et pour leur accueil chaleureux. Il a en outre tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des participants, observateurs, y compris les mémorandums d'entente régionaux, ainsi que les délégations des États membres, pour leur engagement indéfectible pour la réussite du MoU d'Abuja.

Abuja MoU

Capt. Sunday M. Umore

Secretary-General

Abuja MoU on Port State Control for West and Central African Region
1 Joseph Harden Street, off Marina, Lagos, Nigeria.

Tel: +234 703 417 2913

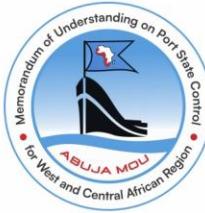
E-mail: sunday.umore@abujamou.org; secretariat@abujamou.org

Website: www.abujamou.org

Notes à l'attention des rédacteurs

Abuja MoU





Le Mémorandum d'Entente sur le Contrôle des Navires par l'État du Port dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (MoU d'Abuja) a été signé le 22 octobre 1999 à Abuja, au Nigéria, par 16 pays, représentés par leurs autorités maritimes respectives.

Le Mémorandum d'Abuja compte présentement 21 membres à part entière, à savoir : Angola, Bénin, Cap-Vert, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud et Togo.

Le Secrétariat du MoU est assuré par le Ministère fédéral de la Marine et de l'Économie Bleue du Nigéria, anciennement appelé Ministère fédéral des Transports, et est basé à Lagos, au Nigéria. Le Système d'Information du MoU d'Abuja (AMIS) est une base de données entièrement automatisée, destinée à collecter et stocker les données des inspections PSC (Contrôle par l'État du Port) transmises par les États membres. Ce système est conçu pour faciliter l'échange d'informations sur les données d'inspection au sein de la région.

Le Contrôle par l'État du port est un dispositif par lequel un État procède à l'inspection des navires étrangers faisant escale dans ses ports, afin de vérifier leur conformité aux instruments internationaux pertinents adoptés sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ces inspections portent notamment sur la sécurité de la navigation, la prévention de la pollution marine, ainsi que sur les conditions de vie et de travail des gens de mer. Le Contrôle par l'État du port constitue un mécanisme essentiel de gouvernance maritime internationale, garantissant le respect des normes établies et servant de mesure de sauvegarde complémentaire lorsque l'Etat du pavillon ou l'exploitant du navire ne s'acquittent pas pleinement de leurs obligations en matière de conformité. Dans l'exercice de ses fonctions, l'inspecteur de l'État du port est habilité à prescrire la correction des déficiences avant le départ du navire, à en autoriser le report jusqu'au port suivant ou dans un délai déterminé, et, si la gravité des manquements le justifie, à détenir le navire jusqu'à la mise en conformité. Ce dispositif constitue en outre un instrument de protection stratégique pour l'État du port, lui permettant de préserver la sécurité de ses installations, de son environnement marin et de ses usagers, tout en contribuant activement à la lutte contre la navigation de navires sous normes au niveau mondial.